

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

À une séance spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval tenue en date de lundi le 5 mars 2007 à 18 h 30 à la mairie sise au 414, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers :

Sont présents : **Michel Cochrane, district 1**
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières.

Est absent M. Antonio Fortier, conseiller du district 2.

Un avis de convocation a été remis à tous les conseillers municipaux, en date du 3 mars 2007, entre 9 h et 12 h.

046-07 Ouverture de la séance spéciale

À 18 h 30 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance spéciale.

047-07 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement décrétant le retrait du territoire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval de la compétence de la cour municipale de la Ville de Québec
4. Avis de motion – Règlement décrétant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à l'entente intermunicipale relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale

Adoptée à l'unanimité

**048-07 Avis de motion – Règlement décrétant le retrait du territoire de la
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval de la compétence de la cour
municipale de la Ville de Québec**

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant le retrait du territoire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval de la compétence de la cour municipale de la Ville de Québec.

**049-07 Avis de motion – Règlement décrétant l'adhésion de la Municipalité de
Sainte-Brigitte-de-Laval à l'entente intermunicipale relative à la cour
municipale commune de la Ville de Saint-Raymond**

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à l'entente intermunicipale relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond.

050-07 Période de questions

Aucune interrogation.

051-07 Levée de la session ordinaire

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

De lever la séance spéciale à 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité

**PIERRE VALLÉE,
Maire**

**GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier**